

7.1.2.3 – Budget modificatif – Délibéré avec document budgétaire

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Commune de Gien

EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation  
 20 mars 2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-huit heures,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Cammal Francis, Maire

Etaient présents :

M. Rougeron, Mme de Metz, M. Damon, Mme Bourdin, M. Bichon, Mme Chambon, M. Hidas, Mme Pingot, Adjointes Mmes Lemaître-Clément, Devernois, M. Crozat, Mmes Gouveia, Agogué, MM. Mohr, Pouget, Chevré, Mme Do Souto, MM. Renard, Amalal, Mmes Chevallier, Terrasse, M. Michaud-Lancelot, Mmes Riby, de Crémiers, MM. Colpin, Franchina et Mme Pédro, Conseillers Municipaux  
 Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers

En exercice 33  
 Présents 28  
 Votants 31

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Gault à Mme Pingot  
 M. Pereira Dos Santos à M. Rougeron  
 Mme Roger à Mme Riby

Etaient absents : M. Greuin et Mme Flandry

Secrétaire de séance : Mme Terrasse

**Délibération n° 2025/017**

**OBJET : Budget Annexe de l'Eau : Décision Modificative n° 1 – Intégration des restes à réaliser**

*Vu l'instruction comptable M49,  
 Vu le budget primitif 2025 voté le 18 décembre 2024,*

Dans sa note de fin d'année 2024, le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Gien a informé la Ville de Gien que les restes à réaliser devaient désormais être intégrés dans le budget primitif dès lors que le vote intervient avant le 31/12/2024.

Le Budget Primitif ayant été adopté avant cette date, il convient d'adopter une décision modificative afin d'intégrer tout ou partie des engagements en recettes et en dépenses des exercices antérieurs.

La décomposition de cette décision est la suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>16 777,14 €</i>
2154	Matériel industriel	16 777,14 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 777,14 €</b>
<i>Chapitre 16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	<i>16 777,14 €</i>
1641	Emprunts en euros	16 777,14 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 777,14 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>

## LE CONSEIL

- les explications du rapporteur entendues,
- sur avis favorable de la commission finances, déontologie, commande publique et affaires générales du mardi 18 mars 2025,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ADOpte** la décision modificative n° 1 ci-dessus relative au budget annexe eau,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette modification budgétaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les Membres présents à la séance.

**Certifiée exécutoire,**

*Les formalités de publicité ayant été effectuées*

*Le : 27 mars 2025*

Le Maire,  
Francis Cammal

Pour extrait conforme  
à Gien, le 1<sup>er</sup> avril 2025

La secrétaire de séance,  
Yolène Terrasse

